

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**du 29 octobre 2018**

Monsieur Jörg Frischholz ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 22 Membres sont présents.

Excusés : Madame Ingrid Ciampi, Messieurs Agron Berisha, Laurent Bourgeois, Benoît Croset, Olivier Rochat, Gilles Rossier, Stéphane Schmidt.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction sur les travaux de l'Assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 est accepté avec une abstention.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Assermentation d'un nouveau Conseiller
2. Préavis N°5/2018 – Arrêté du taux d'imposition 2019
3. Rapport de la Commission des finances sur le préavis N°5/2018 – Taux d'imposition 2019.
4. Préavis N°6/2018 sur le budget 2019.
5. Renseignements de la Municipalité.
6. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER.**

Le Président demande à Monsieur Gaddiel Schweizer de s'avancer pour prêter serment :

"Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité public, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer".

**Monsieur Gaddiel Schweizer promet.**

Le Président le remercie et le félicite. Il lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal de Lavigny.

## **2. PREAVIS N°5/2018 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2019.**

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture des conclusions du préavis N°5/2018. Il ajoute que la Municipalité a décidé de maintenir le taux actuel pour 2019 car la continuité du statu quo ne pourra probablement pas être garantie les prochaines années, due à différentes modifications et bascules de répartition entre le Canton et les Communes (RIE III).

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

## **3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS N°5/2018 – TAUX D'IMPOSITION 2019.**

Madame Sophie Kandaourof donne lecture du rapport sur le préavis N°5/2018

Le Président la remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan remercie la Municipalité et la ComFin pour le maintien du statu quo. Concernant RIE III, il trouve aberrant que repose sur les personnes physiques les diminutions d'impôts consenties aux personnes morales. Il fait entièrement confiance à la force des Communes pour éviter ce transfert de charges qu'il trouve inadmissible par rapport à ce qui "nous a été vendu".

La parole n'est plus demandée.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°5/2018 sur l'arrêté d'imposition 2019 tel que présenté »

**Le préavis municipal n°5/2018 "Arrêté d'imposition pour l'année 2019" est accepté à l'unanimité.**

## **4. PREAVIS N°6/2018 SUR LE BUDGET 2019.**

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis N°6/2018

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Monsieur Christian Jan remarque que le préavis relatif au budget 2019 est présenté avec trois colonnes : budget 2019 et 2018, comptes 2017. Il demande pourquoi la proposition du budget 2019 n'est pas présentée avec deux exercices précédents en chiffres réels...ce qui permettrait de voir l'évolution réelle ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que lors de la mise en place du budget, le précédent budget est consulté ainsi que les comptes. Il est vrai que dans la pratique il ne

sait pas s'il est possible d'insérer une quatrième colonne (budget 2019 et 2018, comptes 2017 et 2016). Il signale que les Membres du Conseil reçoivent les documents (budget et comptes) chaque année et qu'ils peuvent s'y référer. Ceux-ci se trouvent également sur le site Internet.

- Madame Myriam Cornaz constate qu'il est prévu un grand amortissement du poste "financements spéciaux" (1<sup>ère</sup> page). Elle pose diverses questions ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que c'est la particularité des comptes affectés, les charges et les revenus sont équivalents. Ce compte doit toujours être à zéro. Si le compte est bénéficiaire, on doit l'attribuer au fond de réserve. Les rentrées relatives aux réseaux d'égouts, service des eaux, etc. ne vont jamais permettre d'augmenter ou de diminuer le résultat net. Par contre, s'il y a des rentrées importantes à ce niveau on peut amortir certaines positions concernant ledit compte de manière plus importante. Ce qui rentre et sort de ce compte ne peut être affecté qu'à ce compte.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, explique que des taxes sont liées à une future construction. Ces taxes sont encaissées le jour où le permis de construire est délivré ; pas de permis...pas de rentrée d'argent. C'est de l'argent qui est prévu mais pas forcément dépensé, tant que celui-ci n'a pas été encaissé.  
Les réseaux d'eaux, d'égouts et autres ont passablement d'années, sans oublier l'entretien de la STEP qui est intercommunale. Se sont des choses attribuées...on sait à peu près les travaux qu'il faudra faire les prochaines années. Il peut également survenir une fuite d'eau. En conséquence, les fonds de réserve existent pour pallier à ces dépenses.  
Concernant les routes, il n'y a pas de fond affecté. On peut voir l'état de dégradation, faire des prévisions ou profiter des opportunités comme par exemple sur le chemin de Salagnon qui monte à la déchetterie. Il est en mauvais état et des travaux seront en cours sur le site d' "Ecorecyclage". Il y aura passablement de trafic de poids lourds sur ce chemin et une convention sera signée avec Ecorecyclage qui participera aux frais à la fin de leur construction...donc on profite de l'occasion pour investir sur cette route.  
En résumé, un compte affecté ne peut être utilisé que pour ce à quoi il est affecté.
- Monsieur Pierre-Yves Roachat demande quelle est la raison de la fin de bail de la maison sise à la rue de l'Eglise 9 ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond que des travaux sont prévus dans la "Maison des Jeunes" soit dans le jardin de la rue de l'Eglise 9. Un bail avait été signé pour une période de deux ans afin de permettre à la Municipalité tous mouvements sur le secteur. Le garage loué se trouve dans le bâtiment où l'on devra refaire la grange ainsi que la cave. Ensuite les travaux apportent des nuisances. La fin de bail a été confirmée pour fin septembre 2019.
- Monsieur Pierre-Yves Roachat demande quel est le but de ces travaux et pourquoi ils n'apparaissent pas dans les projets d'investissement à moyen et long terme ?
- Monsieur Christian Grin, Municipal, explique qu'une convention est en préparation et sera proposée prochainement, peut-être lors de la prochaine séance du Conseil communal. La Municipalité attendait encore des réponses avant de pouvoir concrétiser l'avancement des travaux.

La parole n'est plus demandée.

Le Président prie la ComFin de bien vouloir rapporter pour la prochaine séance fixée le 5 décembre et transmettre le rapport pour le 23 novembre au plus tard.

## 5. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

- Monsieur Willy Favre renseigne sur le radar TCS posé au chemin de Renolly ; il est constaté que la vitesse des véhicules est tout à fait correcte. Et pour le radar posé à la sortie de Lavigny, en direction de Yens, la majorité des usagers respectent la limitation de vitesse bien qu'une forte minorité dépasse la vitesse autorisée.

Concernant la suggestion de mettre au budget un abonnement général CFF, il s'avère que cela n'est pas avantageux. Il faudrait l'utiliser régulièrement. Et en sus, il semblerait que cette offre n'existe plus. Il existe toujours les cartes journalières que l'on peut se procurer à Aubonne ou Etoy.

Il rappelle que le 9 novembre il y a la manifestation officielle pour les vingt ans de la rénovation de l'école en fin de journée. Les Aînés ont reçus une invitation pour prendre le petit déjeuner avec les élèves.
- Monsieur Rémy Wulliens annonce que les travaux concernant les eaux claires du Flumeau sont terminés (PV du 29 septembre, point 4). Des réfections sur les chaussées ont été réalisées dans le village. Concernant l'eau potable, les analyses effectuées régulièrement par l'office de la consommation indiquent que nous avons l'eau presque la plus pure du Canton. Certaines communes du pied du Jura ont quelques problèmes d'administration d'eau ce qui n'est pas le cas à Lavigny...notre réservoir est plein.
- Monsieur Christian Grin indique que les travaux prévus dans ce bâtiment (Maison de Commune) devraient être fait d'ici la fin de l'année. Pendant les vacances d'automne, quelques petits travaux ont été exécutés à la Grande Salle (stores,...)
- Monsieur Claude Philipona rend attentif que le système des patrouilleurs scolaires instauré à Lavigny est en difficulté. Il manque des personnes pour remplir deux plages horaires. Il manque également des remplaçants (absence maladie ou autre). Il souligne que suite à ce qui précède, il y a un risque d'abandonner ce service se qui serait regrettable pour nos enfants. Il fait appel au Conseil pour l'aider dans ses recherches au sein de la population ou environ.

Pour faire suite à l'adoption du PGA par le Conseil lors de sa séance en septembre (point 3 du PV), celui-ci a été transmis au Canton le lendemain. Après une première analyse, le Canton a répondu que deux nouvelles problématiques étaient ajoutées avec l'entrée de la nouvelle LAT cantonale, soit :

  - La disponibilité des terrains. Dès septembre, il est exigé que pour toutes parcelles constructibles il y soit garanti la construction pendant la durée du PGA. Il y a quelques parcelles dans la zone du PPA RC30 Nord qui ne sont pas constructibles...et ceci pose un problème au Canton.
  - D'autres parcelles dans le village, vers la route de l'Eglise, posent aussi un problème quand bien même elles n'ont pas d'accès et ne sont pas constructibles.
  - Il y a la loi sur la plus-value pour le propriétaire qui se voit augmenter la capacité constructible soit par le passage d'un terrain ou d'une zone agricole ou un indice d'utilisation augmenté qui change la valeur du terrain. Sur ces facteurs une taxe est prélevée. Le Canton demande de faire "l'état des lieux" et ladite taxe sera prélevée en parallèle à l'approbation du PGA.

Ce qui semble "particulier" puisque l'on devrait prélever la taxe lorsque le PGA entre en "force".

La Municipalité se bat contre les incohérences et s'active afin de ne pas recommencer le travail sur le PGA.

La parole n'est plus demandée.

## **6. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

- Madame Michèle Salanon demande si la Municipalité a constaté des dégâts à la Route du Vignoble suite aux passages (fréquents) des chars de l'armée ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'un "préposé" de l'armée vient constater les dégâts. Si ceux-ci sont minimes ils sont signalés/inscrits et le jour où il y a des travaux l'armée est avisée et participe à la réfection. En cas de dégâts importants qui affectent la structure, l'armée demande des offres et elle s'engage à faire les travaux dans les meilleurs délais. Par exemple la route qui monte sur St-Livres va avoir droit à ce type de réparations.
- Monsieur Philippe Estiévenart relève le point sur "la suppression des revenus des gravières"...revenus que la Commune ne percevra plus. De nombreux poids lourds passent dans le village et il demande quel est le poids que nos routes peuvent supporter ?
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que cela dépend de la manière dont la route a été construite et en quelle année, des années des matériaux et de leur qualité, du nombre de passages. Une théorie dit qu'une route peut supporter des camions de trente-deux tonnes ; définir le nombre de passages de ceux-ci et des quarante tonnes...cela fait beaucoup de critères inconnus. Il faut tenir compte aussi de la géologie, support de la route. Le Canton a fait une étude pour les autoroutes et routes à fort trafic. Une étude a été faite pour la route d'Etoy (analyses et carottages) qui montre que la couche d'usure est usée mais peu tenir quelques années ; la couche de base est fissurée (tiendra 10-20 ans ? on ne sait pas) et la fondation supporte un trafic moyen de 2'200 véhicules/jour et une septantaine de poids lourds. Si l'on souhaite une route qui résiste pendant quarante ans, il faudrait la défoncer sur une profondeur de soixante centimètres et tout refaire. Ensuite vient s'ajouter l'enjeu financier. Voici les problématiques et comment étudier l'objet.
- Monsieur Roman Tarnovsky demande s'il y a des changements au niveau des cadences des bus et s'il y a eu une modification des zones tarifaires en sachant que Lavigny se trouve dans deux zones tarifaires différentes ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, répond qu'il y a toujours deux zones tarifaires. Les Communes ne peuvent intervenir ; ce sont les différentes sociétés qui doivent trouver un accord sur ce sujet. Et au vu de la situation géographique et des différentes sociétés...l'espérance d'un changement est quasi nul.  
Concernant la cadence des bus, elle est maintenue telle quelle actuellement. L'offre est jugée satisfaisante. Il n'y a pas de perspective à court terme de l'améliorer globalement. Le dossier continue à être étudié au niveau de l'Etat.
- Monsieur Philippe Estiévenart reprend "l'épisode PGA" et il résume une situation fictive : si le Conseil refusait de voter le PGA et que la Municipalité ne faisait rien... la Commune

serait mise sous la tutelle du Canton et ce dernier déciderait. Qu'est-ce que cela changerait pour la Commune puisque le Canton change les procédures, de nouvelles problématiques sont ajoutées tous les six mois ?

- Monsieur Claude Philipona répond que cela serait très délicat pour appliquer certaines règles (avoir de la peine à délivrer les permis de construire et autres). La Municipalité va aller jusqu'au bout et se battre contre des décisions inutiles. Le Canton veut que toutes les Communes aient révélés leur PGA d'ici 2021. Au rythme actuel du Canton, celui-ci aura des difficultés à maintenir le délai imposé.
  
- Madame Myriam Cornaz reprend le thème des transports et des deux zones différentes. Au vu de ces différences, elle a constaté que les jeunes vont à pied à Aubonne et prennent le bus pour Allaman. Comme la Commune n'a aucun contrôle sur les sociétés de bus, pourquoi ne pas créer une voie pédestre pour accéder aux transports à Aubonne ? Promouvoir le chemin existant (Vieille Route de l'Etraz) qui mène à la gare d'Aubonne et qui est sans lumières ; il est dangereux, il y fait noir ?
- Monsieur Willy Favre, Municipal, souligne que la partie sur Lavigny concerne la Commune, mais concernant la partie sur la Commune d'Aubonne il doute que celle-ci va faire des frais sur ce chemin pour les gens de Lavigny.
  
- Monsieur Philippe Estiévenart se réfère au chemin de Renolly qui sera terminé vers Pâques 2019 (voir PV 26 septembre 2018, point 4). Des travaux émanant de l'Institution de Lavigny sont prévus et nécessiteront le passage de nombreux camions. Est-ce qu'ils auront accès au chemin de Renolly ? Si oui, pourquoi ne pas attendre la fin des travaux pour poser le dernier revêtement.
- Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la Municipalité est en discussion pour divers objets liés à cette construction (parking pour les employés et les entreprises, l'entreposage des matériaux, la circulation des véhicules légers et des poids lourds). La parcelle de l'Institution est immense ; elle part de l'ancienne ferme (Sandoz) et va jusqu'à la frontière de la Commune de Villars s/Yens.  
Ils sont bordiers du chemin de Renolly depuis le début dudit chemin jusqu'après la ferme de Monsieur Gilles Sandoz. Le passage est domaine public réglementé. Ils sont également riverains soit accès direct.  
Les travaux vont durer cinq ans et on ne va pas attendre ce laps de temps pour poser la dernière couche. Petit rappel : les premiers travaux de l'Institution sur ce chemin ont commencés en 2008 ; cela fait dix ans et encore cinq ans (2023). Si les travaux de réfections dudit chemin avaient débutés en 2007 et que l'on attendait la fin des travaux de l'Institution...la dernière couche ne serait toujours pas posée.  
Par contre, un constat de la route neuve se fera et à la fin des travaux l'état d'usure hors norme et dégâts seront à la charge de l'Institution (comme un constat pour un appartement que vous quittez)
  
- Madame Sophie Kandaouroff demande si les camions passeront par ce chemin ou s'il y a l'hypothèse de les faire passer ailleurs ?
- Monsieur Rémy Wulliens répond que c'est en cours de discussion. Soit ils vont tout droit par le chemin de Renolly soit ils tournent au chemin des Dalfines qui leur appartient (chemin privé) sauf le carrefour qui est communal. Dans la première hypothèse, les poids lourds ne font pas trop de dégâts et la couche d'usure peut être remplacée à leur frais ; soit par le chemin des Dalfines mais il y a risque de dégâts et d'usures au carrefour communal. D'autres informations seront transmises en temps voulu.

- Monsieur Philippe Estiévenart remarque que l'Institution dispose de transports publics pour ses propres usagés. Est-ce que la population du village peut également utiliser une place dans ces véhicules ?
- Monsieur Willy Favre répond que cela n'est pas possible car les bus ne sont pas publics. Tout ce qui est " transport" par l'Institution est fait par des chauffeurs et bus privés. C'est une entreprise avec ses propres véhicules et ses propres chauffeurs.  
L'Institution ne va pas créer un transport public à l'attention des autres.  
Tout ce qui a pu être fait avec les transports publics a été fait en synergie avec l'Institution.

La parole n'est plus demandée.

Le Président avise l'Assemblée qu'elle recevra vers la mi-novembre les dates des séances du Conseil communal pour 2019. Il remercie d'avance d'en prendre bonne note et de bien vouloir les agender dès réception.

Le prochain Conseil du **5 décembre 2018** se tiendra "extra muros" à **l'Institution de Lavigny à 18h00** et sera suivi d'un apéritif ainsi que du souper de fin d'année en ces mêmes lieux.

En début de séance, Monsieur Thierry Siegrist (Directeur général) fera une présentation sur l'Institution et les travaux prévus. Pour faire suite au message du Syndic lors d'une précédente séance, il rappelle que les documents et plans concernant lesdits travaux par l'Institution sont à disposition à l'étage pour les personnes intéressées.

Un courrier vous sera envoyé pour l'inscription au repas ainsi que des informations complémentaires.

Il remercie toutes et tous pour leur présence et leur souhaite une excellente soirée.

Il clôt la séance à 21H40.

Le Président  
Jörg Frischholz

La secrétaire  
Loredana Simone